



Office Aquitain de Recherches, d'Etudes, d'Information et de Liaison sur les problèmes des personnes âgées

■ OAREIL

Siège social
Université de Bordeaux
3 ter place de la Victoire
33076 BORDEAUX CEDEX

☎ **05.57.57.19.66**

utl.victoire@oareil.fr

www.oareil.org

Administration générale

Études et recherche

Service comptabilité

Fédération des Universités
du Temps Libre en Aquitaine

■ OAREIL

Les bureaux d'Aliénor
3 rue Lafayette
33000 BORDEAUX

Université du Temps
Libre Bordeaux
Métropole

☎ **05.56.79.22.78**
accueil.utl@wanadoo.fr

Service formation

☎ **05.56.79.96.41**
formation@oareil.fr

Service de consultants
en gérontologie

☎ **05.56.79.96.41**



Site Nouvelle-Aquitaine
Membre de l'Association du Réseau
de Consultants en Gérontologie

Fédération 3977 contre
les maltraitances

Des personnes âgées et
adultes handicapés



☎ **05.56.01.02.18**
almagironde.oareil@orange.fr

Siège et secrétariat
de l'Uniorpa

☎ **05.56.79.96.41**
uniorpabordeaux@orange.fr



REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS POSEES PAR LES ETUDIANTS SUR LE PASS SANITAIRE

Que faire si mon attestation originale ne fait pas ressortir de QR Code ?

Une tolérance est apportée sur les deux premières semaines après la reprise. En effet, nous avons constaté que certains documents remis à l'étranger ou en tout début de vaccination ne le présentaient pas. Comme nous l'avons indiqué lors de l'envoi de notre mail présentant les protocoles sanitaires, vous pouvez vous diriger vers le site AMELI de la CAPM qui gère l'ensemble des QR CODE des assurés sociaux de France. En indiquant votre numéro de Sécurité Sociale, le QR Code est envoyé immédiatement.

Où sont contrôlés les étudiants ? Devant l'entrée du bâtiment ? Devant la salle ?

Selon les sites, les protocoles vont varier. Pour les locaux de l'Oareil, les étudiants sont autorisés à se rendre devant leur salle de cours. Le contrôle s'effectue alors avant leur entrée dans la salle. Ailleurs et selon la disposition des locaux il pourra se faire dans la salle de cours, l'objectif étant d'éviter que les groupes stagnent dans les couloirs. A la maison polyvalente Sarah Bernhardt, il nous est par exemple demandé d'assurer le contrôle à l'entrée du bâtiment.

Que se passera-t-il si je ne souhaite pas présenter mon pass sanitaire ?

Nous ne pourrions alors pas vous permettre l'accès à vos cours. En effet, ce contrôle s'impose à tout organisateur d'activité culturelle, sportive et de loisir. Des sanctions, allant d'une amende jusqu'à la fermeture administrative, sont encourues en cas de défaut d'application de la loi.

Pourquoi le contrôle du pass sanitaire est réalisé toutes les semaines ?

Nous y sommes contraints. Ce contrôle est obligatoire car nous ne pouvons avoir connaissance de la nature de la validité du pass sanitaire : schéma vaccinal, test PCR ou antigénique.

Qui est habilité.e pour assurer le contrôle sanitaire ?

L'ensemble des chargés de cours et d'activités sont habilités par l'OAREIL pour réaliser ce contrôle sur l'ensemble des sites. A l'athénée municipale J. Wresinski, des bénévoles ont également été habilités pour l'assurer.

Si j'ai oublié mon pass sanitaire mais que je l'ai présenté un cours précédent, puis-je entrer dans les locaux ?

Cela ne nous est pas permis car nous n'avons aucune possibilité de conserver une trace de la présentation de votre pass sanitaire. Il s'agit de données personnelles, de surcroît médicales, qui ne peuvent faire l'objet d'un recensement de notre part.

Si un étudiant – voire un chargé de cours – est testé positif au Covid, que se passe-t-il ?

Il doit informer immédiatement le secrétariat de l'OAREIL pour que les dispositions requises conformément aux directives de l'assurance maladie soient appliquées. Si le test à la Covid-19 est positif (variant ou non), alors l'isolement doit durer 10 jours à compter des premiers symptômes (ou 10 jours à partir du test positif en l'absence de symptômes). Les cours suivis par l'étudiant ou l'enseignant sont alors basculés en distanciel sur cette même durée.

L'information sera communiquée par l'Oareil aux étudiants et chargé de cours concernés.